

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au Programme particulier d'urbanisme – secteur Griffintown (dossier 1244334001)

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2024, le projet de règlement indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **30 mai 2024, à compter de 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

**Résumé du projet de règlement**

Le projet de règlement modifie le Programme particulier d'urbanisme - secteur Griffintown par la révision de la table des matières, l'ajout d'un préambule expliquant les modifications, la suppression de certaines actions, la révision du texte référant à l'approche par projet particulier, l'ajout d'un plan pour les densités maximales, l'ajout de critères relatifs à la qualité des projets et la suppression des plans 13 à 18. Il modifie également la carte "La densité de construction" du Plan d'urbanisme (04-047) par l'ajout d'une hauteur minimale et par la modification du coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) minimal et du coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) maximal pour les secteurs 12-T2, 12-T5, 12-T8 et 12-T11 et par la modification des limites du secteur 12-T5.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [montreal.ca/articles/consultations-publiques](http://montreal.ca/articles/consultations-publiques).

Fait à Montréal, le 13 mai 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire